

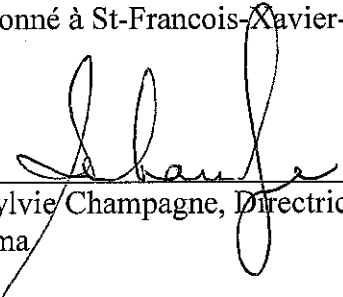
Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 19 décembre 2016, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2016-207 pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception.
2. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'Hôtel de ville aux heures normales d'ouvertures.

Donné à St-François-Xavier-de-Brompton, le 21^e jour du mois de décembre 2016.


Sylvie Champagne, Directrice générale et
gma